

## Avis de sortie

### A remplir par l'ancien employeur

Sortie au \_\_\_\_\_

#### Employeur

N° de contrat \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

#### Personne assurée

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

N° AVS (13 chiffres) : 756. \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

NPA : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_


Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

La personne qui quitte l'institution dispose-t-elle de sa pleine capacité de gain ? **OUI** **NON\*** \*Clarification nécessaire

Lieu, date \_\_\_\_\_

Timbre et signature de l'employeur


---

### A remplir par la personne qui quitte l'institution

#### 1. Transfert à la nouvelle institution de prévoyance

**Veillez joindre un bulletin de versement de la nouvelle institution de prévoyance.**

La prestation de libre passage doit être transférée à l'institution de prévoyance du nouvel employeur.\*

Nouvelle institution de prévoyance	Rue	NPA	Localité

Nouvel employeur	Rue	NPA	Localité

#### Adresse de paiement – Veillez joindre un bulletin de versement

(Coordonnées bancaires : compte CP ou bancaire, n° de clearing banque, n° IBAN, etc. et titulaire du compte : nom et adresse)

Coordonnées bancaires : \_\_\_\_\_

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_

#### 2. Maintien de la couverture de prévoyance

##### 2.1. Transfert de la prestation de libre passage sur un compte de libre passage

Transfert de la prestation de libre passage à une autre fondation de libre passage.\*

#### Adresse de paiement – Veillez joindre un bulletin de versement

(Coordonnées bancaires : compte CP ou bancaire, n° de clearing banque, n° IBAN, etc. et titulaire du compte : nom et adresse)

Coordonnées bancaires : \_\_\_\_\_

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_

\* VSMplus est chargée de vendre les titres existants.

<b>N° de contrat</b>	<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
----------------------	--------------	-----------------

### 2.2. Transfert des positions en titres dans une fondation de libre passage

Les positions en titres doivent être transférées à une banque partenaire sur un portefeuille de libre passage.\*\*

Part % : (min. 100'000 Fr.)	Part % : (min. 100'000 Fr.)
Fondation :	Fondation :
Banque partenaire :	Banque partenaire :
N° de dépôt :	N° de dépôt :

\*\*Les titres qui ne peuvent pas être transférés sont vendus.

### 3. Versement en espèces

Motif du versement en espèces	Documents nécessaires
La personne assurée quitte la Suisse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation de l'avis de départ à l'autorité suisse ou attestation de l'avis d'arrivée aux autorités étrangères.</li> <li>Attestation que la personne assurée n'est pas assujettie aux assurances sociales obligatoires à l'étranger.</li> </ul>
La personne assurée se met à son compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation de la caisse de compensation AVS ou extrait du registre du commerce</li> <li>Preuve de l'activité lucrative principale</li> </ul>
Versement en espèces en cas de faible montant	(La prestation de sortie est inférieure à une année de cotisations du salarié)

#### Adresse de paiement – Veuillez joindre un bulletin de versement

(Coordonnées bancaires : compte CP ou bancaire, n° de clearing banque, n° IBAN, etc. et titulaire du compte : nom et adresse)

Coordonnées bancaires :
Titulaire du compte :

#### Rachat : Avez-vous effectué au cours des trois dernières années des rachats privés dans le 2<sup>e</sup> pilier ?

Oui Non Si oui, quand et de quel montant ? \_\_\_\_\_


#### Signature/s

**Personnes mariées :** Pour le versement en espèces, une authentification de la signature personne quittant l'institution de prévoyance ainsi que de son conjoint ou partenaire enregistré est impérativement nécessaire. L'authentification peut être effectuée à la commune de résidence ou chez un notaire. L'authentification par la banque partenaire de VSMplus est également possible. Dans ce cas, une copie d'un document d'identité officiel (carte d'identité, passeport, livret de famille) doit alors être remise.

**Personnes non mariées :** Pour le versement en espèces, les personnes non mariées doivent remettre une attestation d'état civil (ne datant pas de plus de 3 mois).


Lieu, date \_\_\_\_\_

Signature de la personne qui quitte l'institution de prévoyance

..... 
---


Signature du conjoint

Nécessaire uniquement en cas de versements en espèces

..... 
---

Authentification par notaire de la signature du/de la conjointe/e

(également établie par de nombreux offices postaux)

..... 
---

En cas de litige quant à l'interprétation du présent règlement, seul le texte allemand fera foi.